

Mouvement ATD Quart-monde

Mouvement Luttes Solidarités Travail -LST-

Le 15 mai 2010

Concerne :

Informations suite au courrier d'interpellation par relative à la révision de l'accord de coopération sur la politique en matière de lutte contre la pauvreté envoyé aux représentants des Parlements.

Madame la députée/Monsieur le député.....

Par ce courrier, nous voulons vous faire savoir que de nouveaux signataires sont venus nous rejoindre et donner du poids à notre interpellation concernant la révision de l'accord de coopération relatif aux politiques de lutte contre la pauvreté, et en particulier sur l'évolution des missions du Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale.

Il s'agit de:

Solidarités Nouvelles, qui est une association active en Région Wallonne et sur Bruxelles. Elle est également parmi les associations partenaires du suivi du Rapport Général sur la Pauvreté et membre de la Commission d'accompagnement du Service.

Le Pivot – Promotion Communautaire, d'Etterbeek, à travers lequel des personnes et des familles très pauvres de la région bruxelloise se mobilise. Participe à des rencontres dans le cadre du suivi du RGP. Cette association est active depuis plus de 30 ans

D A K, Daklozen Aktie Komitee, est membre du groupe des associations partenaires du suivi du RGP. Elle rassemble des personnes SDF dans la région d'Anvers.

Front commun des SDF Wallonie- Bruxelles. A participé au RGP en 94 et est membres des associations partenaires du suivi du RGP. Des personnes Sdf se mobilisent dans cette association.

Certaines réponses, le courrier du Secrétaire d'Etat M. Courard et la réponse de Mme Tilleux à une interpellation au Parlement wallon¹, nous renforcent dans la conviction qu'il faut continuer à questionner et à susciter le débat.

Les réponses qu'ils nous donnent justifient les choix qu'ils posent à travers la réforme de l'accord de coopération de donner force à des « structures » qui ne sont pas impliquées directement dans le dialogue permanent avec les plus pauvres et proches des résistances à la misère développées au quotidien par ceux-ci.

Nous soulignons le fait, qu'à aucun moment de la préparation du nouvel accord de coopération, les associations partenaires du suivi du RGP telles que les nôtres n'ont été consultées par ses artisans. Cela malgré notre mandat dans la commission d'accompagnement du service de lutte contre la pauvreté.

La chute récente du gouvernement reporte sans doute l'échéance d'une décision, certainement pas la nécessité pour nous de communiquer notre sentiment que ces deux réponses nous donnent de n'être ni entendus, ni compris.

Ainsi, dans quelle démocratie vivons-nous quand on parle de renforcer l'accord de coopération, de l'adapter aux réalités nouvelles de la pauvreté, d'y accorder une place prépondérante aux plus pauvres, au dialogue, et aux personnes impliquées sur le terrain, si le rapport est de quatre représentants pour les réseaux à deux pour les associations où les plus pauvres prennent la parole ?

Nous y décelons une véritable technocratisation d'un lieu qui a garanti la parole des plus pauvres. Nous pensons que puisque le Réseau belge fédère les réseaux, Wallon, Flamand et Bruxellois, une place pour celui-ci, comme représentant des réseaux, dans le comité d'accompagnement du service de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale correspondrait mieux à la réalité de représentation d'associations de services membres des réseaux. D'autres associations de terrains, dans lesquelles les plus pauvres se mobilisent et prennent la parole librement pourraient rejoindre, si elles le désirent, le comité d'accompagnement. Un tel élargissement doit se faire également en tenant compte d'un aspect de durée au niveau des actions de ces associations et en assurant une **participation libre, indépendante et avec un contrôle permanent sur la production d'une parole**, par les personnes pauvres qui participent à ces lieux de rassemblements.

Nous sommes à votre disposition pour partager nos préoccupations et soutenir votre travail politique pour faire évoluer au mieux cette situation. Nous reprendrons contact prochainement avec ceux et celles qui proposent de nous rencontrer.

1 Commission santé et action sociale ... du Parlement Wallon. Question orale de M. Elsen à Mme Tilleux Ministre en charge. P12. Copte rendu des séances publiques du 20 avril 2010

Annexe au courrier -ATD-LST du 15 mai 2010.

Nous reprenons des extraits de la synthèse du plan fédéral d'action de lutte contre la pauvreté 2010-2011 soutenu par le Secrétaire d'Etat à l'intégration Sociale .

Avec nos associations nous sommes impliqués dans une multitude de lieux de dialogues qui prolongent le suivi du RGP. Les arguments avancés dans le texte du plan d'action sont pour le moins méprisants pour tous ceux et celles qui se sont mobilisés depuis 1993 pour réaliser le RGP et assurer un suivi dans des dialogues réguliers. Des militants d'associations, des pauvres, des membres des syndicats, des mutuelles, des représentants des CPAS et de service etc...

En lisant les lignes qui suivent il semble que les dialogues précédents étaient « faux »...

2.2 Un vrai dialogue avec les personnes en situation de pauvreté²

Pour mener une politique efficace de lutte contre la pauvreté, les pouvoirs publics et tous les acteurs impliqués dans cette lutte (associations travaillant quotidiennement auprès des plus démunis, partenaires sociaux, regroupements de pauvres...) se doivent de nouer un dialogue réel. Des mesures efficaces restent impossibles sans cette négociation ni le savoir-faire de terrain des acteurs concernés.

C'est pourquoi il est indispensable de rester en permanence dans un processus de dialogue avec les associations et organismes pouvant relayer les besoins et préoccupations des personnes vivant dans la pauvreté. Toutes ces associations doivent pouvoir participer au processus de dialogue.

Tout particulièrement, il est nécessaire de pouvoir appuyer structurellement les associations laissant la parole aux plus démunis. Ceci se fait au niveau régional déjà, via le Vlaams Netwerk van verenigingen waar armen het woord nemen au nord du pays, le Réseau Wallon de lutte contre la pauvreté et le Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté, officiellement reconnus et appuyés de façon structurelle.

Jusqu'à présent, ce n'est pas encore le cas avec le Réseau Belge. Celui-ci joue pourtant un rôle d'information et de support pour le Réseau Wallon, le Vlaams Netwerk et le Brussels Forum, pour leurs demandes et actions envers les compétences fédérales et européennes.

Les réseaux regroupent effectivement des associations dont la plupart remplissent un mandat de service délégué par les pouvoirs publics. (Service social, AMO, EFT, guidance budgétaire, maison d'accueil, banque alimentaire, etc..).

Quelques associations dans lesquelles les plus pauvres se mobilisent et créent une parole librement se retrouvent dans les associations partenaires du suivi du RGP. Sans il y en a d'autres. Les organisations coupoles portent des intérêts « lissés » parfois en oppositions avec ceux des plus pauvres.

2 Synthèse du plan d'action Fédérale de lutte contre la pauvreté ; P11 . Dans le documents complet cet extrait se situe en p 15.